



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et risques
Police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Gaston DUPRET
Tél : 04 68 38 10 74
Mél : gaston.dupret@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 13 juillet 2021

Monsieur le Président,

Par courrier du 02 mars 2021, je vous ai adressé le récépissé du porter à connaissance, au titre du Code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) concernant la modification des bassins de rétention de la ZAE Saint-Eugénie 5 sur la commune de Le SOLER, dossier enregistré sous le numéro 66-2021-00020.

Je vous confirme que le récépissé n° 66-2021-00020 délivré pour votre projet précité vaut accord de déclaration et que vous pouvez prendre toute mesure en vue d'engager cette opération.

Cette autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations, notamment de celles liées à l'urbanisme.

Je vous informe également qu'un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé et de la présente lettre sont transmis à la mairie de Le SOLER, pour communication à toute personne qui en ferait la demande et affichage du récépissé pendant un mois minimum.

Le récépissé sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales pendant un délai d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**

Philippe Orignac

Monsieur le Président de la communauté urbaine
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
11 boulevard Saint-Assisclé - BP 20641
66006 PERPIGNAN CEDEX